

Le 23 août 2007

Chers/chères collègues,

Dans notre courrier du 13 juillet 2007, nous avons envoyé le projet de Rapport de la Journée de la société civile (JSD) du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD - Bruxelles, le 9 juillet 2007). Nous avons précisé qu'une Evaluation de ce Rapport serait prochainement disponible. Le Rapport final a été publié et est à présent disponible sur le site web de la Journée de la société civile: <http://www.gfmd-civil-society.org/index.html>.

Vous trouverez en annexe l'Evaluation. Le gouvernement belge vient également de publier le Rapport des réunions intergouvernementales des 10 et 11 juillet, disponible sur le site web à l'adresse suivante <http://www.gfmd-fmmd.org/> (Conclusions et recommandations - Rapport sommaire sur la première réunion du FMMD).

Compte tenu de la décision du FMMD de tenir la prochaine réunion mondiale sur la migration et le développement à Manille en 2008 et la faible intégration persistante d'une approche basée sur les droits, nous considérons qu'il est important de continuer de suivre de près ce processus fondamental.

I. RESULTATS DE LA JOURNEE DE LA SOCIETE CIVILE, LE 9 JUILLET 2007 - UNE PERSPECTIVE SYNDICALE

Les délibérations de la Journée de la société civile et le Rapport résultant ont présenté une lacune majeure, dans la mesure où l'ordre du jour était basé sur celui du processus intergouvernemental, mettant l'accent sur les formes temporaires de migration en vue de combler les insuffisances du marché du travail dans les pays d'accueil et sur le rôle des envois de fonds comme instrument de développement. Malgré cela, les syndicats et d'autres organisations de la société civile présents ont cherché à mettre fortement l'accent sur une approche de la migration basée sur les droits et la nécessité de mettre en œuvre des politiques de développement en faveur de l'emploi dans les pays en développement d'envoi des migrants/es. Ces approches sont reflétées dans le Rapport, bien que, pas aussi clairement que l'auraient souhaité les délégués syndicaux présents. Douze représentants/es de la Journée de la société civile ont été invités(ées) à participer à la première séance plénière de la réunion intergouvernementale lors de laquelle ils ont présenté le Rapport de la société civile aux gouvernements. Les syndicats étaient représentés à cette réunion.

Le Rapport de la société civile porte sur les trois thèmes qui ont fait l'objet d'une discussion à la Journée de la société civile, à savoir:

- Développement du capital humain et mobilité professionnelle: maximiser les opportunités et minimiser les risques
- Envois de fonds et autres ressources des diasporas: augmenter leur volume net et leur valeur de développement
- Encourager la cohérence institutionnelle et politique et promouvoir les partenariats

Développement du capital humain et mobilité professionnelle: maximiser les opportunités et minimiser les risques

Le Rapport met en exergue la féminisation de la migration, et plus particulièrement la situation des travailleurs/euses migrants/es domestiques confrontés(ées) à des conditions de travail qui les exposent à une grande exploitation dans plusieurs pays, faute de contrats d'emploi adéquats et de couverture par les législations du travail nationales. Il demande une extension de cette couverture à tous les travailleurs/euses migrants/es et des programmes de soutien visant à informer les travailleurs/euses migrants/es actuels(elles) et futurs(es) de leurs droits. Il demande par ailleurs la réglementation d'agences de recrutement. Il souligne que, dans un premier temps, les gouvernements des pays d'origine doivent donner priorité aux

politiques d'emploi et de travail décent, afin que les travailleurs/euses puissent clairement choisir de migrer ou non, et que la migration soit choisie par choix et non pas par nécessité.

Envois de fonds et autres ressources des diasporas: augmenter leur volume net et leur valeur de développement

Le Rapport met l'accent sur la nécessité de réduire les coûts de transfert des envois de fonds et d'améliorer l'accès à ces envois de fonds, y compris pour les familles bénéficiaires dans les régions rurales isolées. Plusieurs mesures sont proposées pour supprimer les monopoles sur les marchés des envois de fonds et introduire la concurrence qui contribuerait à faire baisser les prix et favoriser une diversité de services visant à améliorer un large accès.

Le Rapport recommande l'envoi de fonds pour accroître les ressources et créer des partenariats avec les institutions de micro-finance, en vue de fournir des services sociaux tels que les soins de santé et l'éducation aux familles bénéficiaires de fonds. Les syndicats ne peuvent soutenir cette recommandation. Comme précisé dans la Déclaration du Conseil des Global Unions à l'occasion du FMMD (<http://www.ituc-csi.org/spip.php?rubrique159>), les syndicats considèrent que les gouvernements doivent accorder la priorité à l'offre de services de qualité et subventionnés de manière adéquate pour tous/toutes, particulièrement dans le domaine des soins de santé et de l'éducation. Selon la recommandation du Rapport, il s'agirait de créer un système à deux niveaux fournissant des services privatisés aux familles bénéficiaires de l'envoi de fonds, mais refusant l'accès à d'autres qui ne sont pas en mesure de se le permettre. Ceci serait un exemple flagrant d'incohérence politique; une telle approche irait à l'encontre des engagements pris par les gouvernements pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et d'autres objectifs conclus à l'échelle internationale.

En outre, les syndicats insistent pour que les envois de fonds ne soient pas considérés comme un instrument de développement du gouvernement ou un instrument d'investissement du secteur privé. Ce sont les revenus privés des travailleurs/euses migrants/es qui souhaitent contribuer à la survie et aux moyens d'existence durables de leur famille et communauté dans les pays d'origine. Dans ce contexte, les syndicats souhaiteront soutenir la recommandation du Rapport en ce qui concerne le rôle du gouvernement à créer un environnement qui puisse soutenir les migrants et leur famille dans les pays d'origine en vue d'accroître la valeur nette des envois de fonds, en particulier moyennant le renforcement des capacités professionnelles et de chefs d'entreprise, notamment les technologies de l'information, et de la défense des politiques. Les femmes membres

d'un ménage devraient être pleinement intégrées dans de tels projets de développement. Les représentants des migrants et leur famille bénéficiaire des envois de fonds, y compris des femmes, devraient participer pleinement à l'élaboration des politiques qui touchent leur vie et leurs perspectives de développement.

Encourager la cohérence institutionnelle et politique et promouvoir les partenariats

Cette section du Rapport conclut à juste titre qu'en vue de garantir une cohérence politique, il est nécessaire d'examiner l'impact des décisions politiques mondiales sur la migration et le développement, en particulier le mode quatre de l'OMC prévu par les négociations de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) sur le mouvement des personnes physiques, les politiques des Institutions financières internationales (IFI) et les politiques en matière de sécurité. L'accent est mis sur l'importance d'une participation effective de la société civile à la création d'un environnement propice aux consultations sur les migrations et le développement à l'échelle internationale. Le Rapport lance un appel aux gouvernements pour qu'ils « mettent en place des procédures de consultation avec l'ensemble des parties prenantes », notamment les organisations de la société civile, les syndicats et les associations de migrants, « à la fois aux niveaux national, régional et international, en prévision de la rencontre du FMMD qui aura lieu à Manille ». Cet appel coïncide avec l'insistance du groupement Global Unions pour que le dialogue social soit au cœur de la politique migratoire (Déclaration du Conseil des Global Unions). Par conséquent, il considère d'un œil critique la participation limitée des organisations de la société civile au premier FMMD et met en évidence la nécessité de créer des modalités qui permettent aux organisations de la société civile de participer réellement aux processus intergouvernementaux du FMMD.

Le Rapport traduit la préoccupation manifestée par de nombreuses organisations de la société civile et les Fédérations syndicales internationales du fait que le débat est sorti du cadre de l'ONU et qu'il est animé par des gouvernements seuls. Se faisant l'écho de cette inquiétude, dans une lettre ouverte adressée au secrétaire général de l'ONU, le 9 juillet, la CSI, l'ISP, Décembre 18 et MRI (<http://www.ituc-csi.org/spip.php?rubrique159>, uniquement en anglais) avaient lancé un appel au secrétaire général Ban Ki-Moon pour qu'il reprenne le processus, afin de rendre possible l'intégration de l'approche des droits humains et la pleine participation des organisations de la société civile, compte tenu du cadre consultatif établi par l'ONU à cet égard. Enfin, le Rapport réclame un cadre

réglementaire pour la protection des migrants/es, incluant la ratification et la pleine mise en œuvre des Conventions de l'ONU et de l'OIT sur la migration ainsi qu'un système de contrôle en matière de respect des instruments pertinents.

II. RESULTATS DES REUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES DU FMMD, LES 10-11 JUILLET

Il résulte des réunions intergouvernementales du FMMD un engagement clair des gouvernements de poursuivre le processus de discussions informelles promues par l'Etat, en créant des partenariats et explorant les meilleures pratiques en matière de migration et de développement internationaux. Des accords clefs ont été conclus en la matière, notamment la tenue d'un deuxième FMMD à Manille au second semestre de l'année 2008 et le maintien d'une structure de gouvernance en vue de faciliter les préparatifs de ce Forum. Il est explicitement mentionné le rôle du secteur privé comme moteur de la migration, ainsi que les organisations de la diaspora comme canaux institutionnels clefs pour impliquer les migrants/es dans les politiques et les activités opérationnelles. Un rôle est en quelque sorte mentionné pour la société civile alors que les syndicats ne sont pas du tout mentionnés, en dépit des discussions concernant les aspects du travail de la migration et de la nécessité de respecter les législations du travail, les contrats de travail, de garantir des conditions de travail adéquates, une protection contre les abus, en particulier en faveur des femmes, et de s'axer sur des activités génératrices d'emploi comme clef du développement.

Comme on pouvait s'y attendre, les **formes temporaires de migration** sont prioritairement inscrites à l'ordre du jour comme « manière flexible de faire face aux surplus et aux manques de travail dans le pays ». Les recommandations comprennent le développement d'un recueil de bonnes pratiques sur les arrangements bilatéraux en matière de travail temporaire, notamment des pratiques pour une migration temporaire du travail sûre et ordonnée, et envisageant un plus ample développement des codes de recrutement éthique dans le secteur de la santé. Les coûts sociaux de la migration temporaire en termes de séparation des familles ne sont pas abordés dans cette section.

L'approche des **envois de fonds** s'avère satisfaisante. Le Rapport soutient que les transferts de fonds sont des flux privés que les gouvernements ne peuvent s'approprier et ne peuvent non plus être considérés comme une alternative à l'aide publique au développement (APD). Plusieurs recommandations concrètes portent sur des

mécanismes visant à réduire les frais de transfert et à soutenir les émetteurs et bénéficiaires du transfert, en vue d'accroître la valeur des envois de fonds en matière de développement.

Les discussions sur **le lien entre la migration et le développement** sont axées sur la promotion « d'une vision commune » concernant la possible interrelation bénéfique entre la migration et le développement, mais n'abordent pas entièrement la question des causes profondes de la migration dans l'échec du développement, et la nécessité de mettre fortement l'accent sur les politiques en matière d'emploi et de travail décent dans les pays d'envoi de migrants/es. A la suite de la discussion sur les questions transversales et les causes profondes de la migration, le Rapport exhorte les gouvernements des pays d'origine à améliorer les perspectives de développement au travers de stratégies axées sur la création d'emplois. Il enjoint les gouvernements à promouvoir une législation et des pratiques pour un développement basé sur le genre et à mettre en œuvre les instruments internationaux pertinents de l'ONU et de l'OIT. D'une façon louable, le Rapport lance un appel aux gouvernements pour qu'ils abordent l'actuelle impasse concernant la ratification de la Convention de l'ONU sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Des mécanismes institutionnels de suivi sont proposés en tant que partie du processus préparatoire du second FMMD, désignant certains pays à la tête d'initiatives spécifiques. La Suède dirigera un groupe de travail sur la cohérence politique entre les gouvernements, alors que la Finlande a été désignée pour mener un groupe de travail sur la collecte et le partage de données et l'établissement de priorités en matière de recherche. La modalité du « Marché aux propositions » en vue de conclure des accords de partenariat a été couronnée de succès. 32 consultations bilatérales du Marché ont eu lieu pendant le Forum et les gouvernements prennent actuellement des engagements pour travailler sur des projets spécifiques. Les informations concernant ces projets peuvent être consultées sur le site web du FMMD. Il est prévu que le Marché aux propositions se poursuive dans le cadre du processus préparatoire du deuxième FMMD. Dès le 1^{er} septembre 2007, les Philippines assumeront la présidence du prochain FMMD. En ce qui concerne la poursuite du processus du FMMD, il a été convenu de former une troïka composée de la présidence sortante, de la présidence en fonction et de la future présidence. La réunion a également convenu de mettre sur pied un groupe de pilotage équilibré au niveau des régions, de maintenir les Amis du Forum (ouvert à tous les Etats membres de l'ONU), ainsi qu'un Groupe de travail chargé de conseiller la Présidence du FMMD.

III. CONCLUSIONS

Ce processus global de prise de décisions reste insatisfaisant d'un point de vue syndical sur plusieurs fronts. Il continue d'aborder des questions fondamentales, telles que les droits humains et syndicaux, le dialogue social et le travail décent comme questions périphériques à la prise de décisions sur la migration et le développement. Le rôle des syndicats dans la promotion d'une dimension sociale des politiques migratoires est largement souligné dans la Déclaration du Conseil des Global Unions. Ces considérations ne sont pas prises en compte dans les délibérations. Il n'y a aucune preuve que l'appel lancé par les participants de la société civile au FMMD « pour mettre en place des processus de consultation avec l'ensemble des parties prenantes », y compris les organisations de la société civile, les syndicats, et les organisations de migrants, et garantir leur participation de manière permanente ait été pris en compte. Il n'est pas non plus signalé que l'ONU soit une partie intégrante du processus. Il sera important de continuer de défendre un rôle clair pour les syndicats au fur et à mesure que ce forum global de prise de décisions sur la migration et le développement avance.